



Il faut aussi recourir à des estimations de la population par tranches d'âge. Les limites de ces estimations démographiques, qui ne seront pas décrites en détail dans le présent bulletin, font que le *taux d'obtention d'un diplôme du secondaire* peut aisément être calculé pour l'ensemble du Québec, ainsi que pour la plupart des régions administratives; par contre, cet indicateur ne peut pas être calculé avec un degré satisfaisant de fiabilité pour les municipalités régionales de comté (MRC), les municipalités ou les territoires de commission scolaire.

### Les sorties du secondaire sans diplôme

La proportion de sorties sans diplôme, longtemps présentée dans les *Indicateurs de l'éducation*, a souvent été interprétée comme une mesure de l'abandon scolaire au secondaire. Il faut toutefois bien saisir les nuances existant entre les divers indicateurs de cette famille.

Sortir **du secteur des jeunes** ne signifie pas toujours quitter définitivement l'école. De plus, dans certains cas, cela ne signifie même pas décrocher temporairement. Il est en effet possible qu'un élève quitte le secteur des jeunes pour aller directement au secteur des adultes<sup>1</sup>; il n'y a alors aucune interruption – encore moins cessation – des études.

D'un point de vue technique, la *proportion d'une génération d'élèves qui sort du secondaire sans jamais obtenir de diplôme* est le complément du *taux d'obtention d'un diplôme du secondaire* (voir ci-dessus). Si le *taux d'obtention* mesure la probabilité qu'une personne obtienne un diplôme au cours de sa vie, alors son complément mesure la probabilité qu'une personne n'obtienne **jamais** de diplôme.

La *proportion d'une génération d'élèves qui sort du secondaire sans jamais obtenir de diplôme* (taux global sans restriction d'âge ou de secteur) mesure précisément la proportion de la population générale qui n'obtiendrait jamais de diplôme si la situation observée dans le système scolaire une année donnée se perpétuait indéfiniment.

**Tableau 1**  
Proportion d'une  
génération d'élèves qui  
sort du secondaire sans  
diplôme (en %)

	1981-1982	1992-1993	1995-1996	2000-2001
Proportion d'une génération d'élèves qui :				
- <b>n'obtient jamais de diplôme</b>	<b>27,9</b>	<b>17,9</b>	<b>11,8</b>	<b>17,5</b>
- sort sans diplôme du secteur des jeunes	34,0	36,3	29,6	31,7
- n'obtient pas de diplôme au secteur des jeunes ou avant 20 ans au secteur des adultes	33,5	33,8	26,5	28,3

En d'autres termes, le complément du *taux d'obtention d'un diplôme du secondaire* mesure la probabilité de mourir avant d'avoir obtenu un diplôme. Exemple : 17,5 % en 2000-2001.

Le complément du *taux d'obtention d'un diplôme du secondaire au secteur des jeunes* mesure la probabilité de quitter le secteur des jeunes avant d'avoir obtenu un diplôme. Exemple : 31,7 % en 2000-2001.

Le complément du *taux d'obtention d'un diplôme du secondaire avant 20 ans* mesure la probabilité d'avoir 20 ans avant d'avoir obtenu un diplôme. Exemple : 28,3 % en 2000-2001.

### Le taux de décrochage

Les « décrocheurs » sont des personnes qui n'ont pas de diplôme du secondaire et qui ne fréquentent pas l'école.

1. Dans certaines commissions scolaires, le fait de s'inscrire en formation professionnelle implique nécessairement le passage au secteur des adultes.

Le *taux de décrochage*<sup>1</sup> est publié depuis l'édition 2000 des *Indicateurs de l'éducation*. Cette statistique mesure aussi exactement que possible la proportion de décrocheurs à un âge donné, à savoir la proportion, par rapport à la population totale, des personnes qui ne sont ni diplômées du secondaire, ni présentes dans le système scolaire. Tel qu'il est calculé dans les *Indicateurs de l'éducation*, le *taux de décrochage* s'exprime toujours en fonction de l'âge, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de taux unique pour l'ensemble de la population du Québec mais plutôt une série de taux : le taux de décrochage à 16 ans, à 17 ans, à 24 ans, à 30 ans, etc.

**Tableau 2**  
Taux de décrochage  
(en %)

	1985	1990	1995	2000
15 ans	4,8	4,0	4,0	3,1
16 ans	8,5	11,0	5,2	5,2
17 ans	14,9	15,8	10,2	11,4
18 ans	22,5	23,6	16,3	16,6
19 ans	25,4	25,4	20,7	19,3
20 ans	26,9	27,5	21,3	20,8
21 ans	29,3	25,4	24,7	20,0
22 ans	30,9	24,6	25,1	21,0
23 ans	32,8	25,6	27,0	21,4
24 ans	35,1	26,4	26,3	23,0

Pour calculer le *taux de décrochage*, il faut d'abord avoir une estimation de la population générale à un âge donné (par exemple, les personnes âgées de 17 ans au 30 septembre 1998); ensuite, on élimine les personnes faisant partie de cette génération<sup>2</sup> qui ont déjà reçu un diplôme du secondaire ainsi que celles qui fréquentent toujours l'école en 1998. À la fin, on obtient les décrocheurs âgés de 17 ans pour l'année 1998.

Le *taux de décrochage* nécessite donc des données variées et de bonne qualité : une estimation de la population selon l'âge; le nombre de *nouveaux diplômés* selon l'âge; le nombre de personnes non diplômées du secondaire fréquentant le secondaire ou le collégial<sup>3</sup> – toujours selon l'âge.

Le *taux de décrochage* décrit la situation réelle de la population générale. Dans sa forme actuelle, il peut être calculé pour l'ensemble du Québec mais pas pour les régions administratives et encore moins pour les MRC, les municipalités ou les territoires de commission scolaire.

Avec la même définition du décrochage, mais avec une méthode de calcul complètement différente, un indicateur similaire peut être développé à partir de sondages.

1. Pour un exposé détaillé de la méthode de calcul de cet indicateur, voir le Bulletin n° 14 : LESPÉRANCE, André, Pierre DUCHARME et Diane FOUCAULT. *Le décrochage scolaire*, mars 2000.
2. Une génération représente les personnes nées au cours d'une même période d'un an. Dans de nombreuses statistiques du monde de l'éducation, on définit l'âge en fonction du 30 septembre; par exemple, les personnes âgées de 17 ans au 30 septembre 1998 sont toutes nées entre le 1<sup>er</sup> octobre 1980 et le 30 septembre 1981.
3. À une certaine époque – cela est moins fréquent aujourd'hui – il était facile de fréquenter l'enseignement collégial sans avoir obtenu de diplôme du secondaire; il a été décidé de ne pas considérer ces élèves comme des « décrocheurs » du secondaire.

Un recensement, un sondage ou une enquête sur la population active (EPA) peuvent, avec les questions appropriées, donner une estimation de la proportion de décrocheurs dans la population générale. Mais ces méthodes ont toutes leurs limites : le recensement n'a lieu qu'une fois tous les cinq ans; un sondage ou l'EPA ont des échantillons trop petits pour être exploitables à l'échelle régionale ou locale, voire provinciale (si on veut des statistiques selon l'âge, par exemple).

**Tableau 3**  
Taux de décrochage  
et taux simplifié de  
décrochage, en 1998

	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans
Taux de décrochage (MEQ)	11,4 %	22,4 %	26,4 %
Taux de décrochage (EPA)	7,7 %	14,0 %	15,2 %
Différence	3,7	8,4	11,2

Finalement, l'échantillonnage n'est jamais parfait, tout particulièrement dans le cas des décrocheurs qui sont plus enclins que la population en général à ne pas répondre aux enquêtes.

Dans ce contexte, le *taux de décrochage* (obtenu par sondage, recensement ou EPA) ne saurait être retenu pour décrire le phénomène du décrochage scolaire, même si le taux ainsi calculé est conceptuellement exact, lorsqu'une autre méthode plus précise – mais plus complexe, il est vrai – peut être employée.

Statistique Canada et le ministère du Développement des ressources humaines Canada ont conjointement travaillé sur l'*Enquête auprès des jeunes en transition* (EJET). Le taux de décrochage calculé pour le Québec pour les personnes âgées de 20 ans en 1999 était 16,0 %<sup>1</sup>. Le *taux de décrochage* correspondant publié dans les *Indicateurs de l'éducation* était de 19,4 %.

### Le taux d'obtention d'un diplôme du secondaire après sept ans

Cet indicateur, s'il peut être calculé à l'égard de l'ensemble du Québec, a toutefois été créé pour tracer le portrait de la situation dans les commissions scolaires. Il mesure la proportion, parmi les nouveaux inscrits en secondaire I, des élèves qui auront obtenu un diplôme du secondaire sept ans plus tard<sup>2</sup>.

Par exemple, parmi les nouveaux inscrits en secondaire I au 30 septembre 1994 dans l'ensemble du Québec, 72,1 % auront obtenu un diplôme du secondaire dans les sept années suivantes, c'est-à-dire avant la fin de l'année scolaire 2000-2001. Il s'agit d'un portrait de la situation réelle, telle qu'elle a été vécue par cette cohorte.

Cet indicateur se calcule sur une période de temps relativement longue; par conséquent, ce n'est pas tant la situation actuelle qui est mesurée que celle des sept dernières années<sup>3</sup>.

Cette méthode pose aussi un problème d'imputabilité. En effet, un élève diplômé est automatiquement associé à la commission scolaire où il s'est inscrit pour la première fois en secondaire I. Si l'élève a continué l'essentiel de ses études secondaires dans une autre commission scolaire, jusqu'à la diplomation, cette autre commission scolaire n'en reçoit aucun mérite. Cette mobilité des élèves fait que cet indicateur ne peut pas être calculé école par école.

1. Statistique Canada. *À la croisée des chemins. Premiers résultats pour la cohorte des 18 à 20 ans de l'Enquête auprès des jeunes en transition*, janvier 2002, page 27. Le concept de taux de décrochage retenu par Statistique Canada est on ne peut plus semblable à celui qui est retenu pour les *Indicateurs de l'éducation*.

2. Des variantes existent pour calculer cette même proportion après cinq ou six ans d'études.

3. Étant donné la longue période d'observation, il faut procéder à une estimation (par commission scolaire) des sorties attribuables à l'émigration ou à la mortalité, afin de pouvoir dissocier ces sorties démographiques de celles qui ne sont liées qu'au seul décrochage (sortie sans diplôme).

Le complément du *taux d'obtention d'un diplôme du secondaire après sept ans* ne peut pas être défini comme un *taux de décrochage* à 19 ans<sup>1</sup>. En effet, si 27,9 % des élèves inscrits en secondaire I en 1994 ne sont toujours pas diplômés en 2000-2001, cet indice ne permet pas de distinguer ceux qui sont toujours aux études (les *persévérants*) de ceux qui sont absents du système scolaire (les *décrocheurs*).

#### La proportion de décrocheurs parmi les sortants

Le *plan de réussite* cherche à mesurer les performances des établissements scolaires. L'un des indicateurs mis au point à cet égard établit la proportion de *décrocheurs* (c'est-à-dire les personnes qui ont quitté temporairement ou définitivement l'enseignement secondaire québécois sans avoir obtenu de diplôme) parmi l'ensemble des *sortants* (les personnes qui ont quitté le secondaire, avec ou sans diplôme).

**Tableau 4**  
Proportion de décrocheurs  
parmi les sortants –  
quelques exemples  
(en %)

	1999-2000	2000-2001
Ensemble du Québec (tous réseaux)	23,9	24,7
Ensemble des commissions scolaires <sup>2</sup>	26,4	27,2
Commission scolaire des Monts-et-Marées (711)	18,5	19,3
Polyvalente Armand-Saint-Onge, Amqui (711021)	11,2	15,5

Dans le tableau ci-dessus, la *proportion de décrocheurs parmi les sortants* s'est haussée de presque un point de pourcentage entre 1999-2000 et 2000-2001, que ce soit à l'échelle du Québec, pour l'ensemble des commissions scolaires ou à l'égard de la Commission scolaire des Monts-et-Marées. Par contre, lorsque le calcul s'applique à une seule école de cette même commission scolaire, la hausse est de plus de 4 points. Cet exemple, qui rend compte de la situation réelle de cette école, montre que le degré du décrochage, lorsqu'il est mesuré pour une école précise, peut varier substantiellement d'une année à l'autre.

Cet indicateur, lorsqu'il est établi sur un plan local (commission scolaire, école), doit donc être utilisé avec prudence. En outre, cet indice ne s'applique qu'aux écoles offrant le second cycle du secondaire. En effet, les sortants d'une école secondaire de premier cycle ne peuvent être que des sortants sans diplôme<sup>3</sup> – puisqu'il est impossible d'y obtenir un diplôme! Pour ces écoles secondaires de premier cycle, la *proportion de décrocheurs parmi les sortants* serait forcément de 100 %, résultat pour le moins déroutant, non pas parce que le calcul est inexact ou imprécis, mais parce qu'un tel indicateur n'est pas valide dans ce contexte particulier.

Puisque les écoles secondaires doivent composer avec des élèves issus de milieux socio-économiques différents et que certains de ces milieux ont une incidence plus positive que d'autres sur la réussite scolaire, cet indicateur est donc établi à l'égard d'un groupe d'écoles de milieux socio-économiques semblables. La *proportion de décrocheurs parmi les sortants* permet ainsi à une école de juger de sa situation par rapport à des écoles qui lui ressemblent.

1. Environ 19 ans, c'est-à-dire 7 ans après l'entrée au secondaire, normalement à 12 ans.

2. Excluant les CS crie, Kativik et du Littoral.

3. Le terme *sortant* ne s'applique pas à un élève qui termine son secondaire III dans une école n'offrant que le premier cycle du secondaire et qui continue ses études secondaires dans un autre établissement qui offre le second cycle. Un *sortant* est plutôt un élève présent une année donnée dans un établissement mais qu'on ne trouve plus l'année suivante nulle part dans le système secondaire (ou bien qui a reçu son diplôme, si l'établissement en délivre).

D'autres facteurs influent sur le calcul de la *proportion de décrocheurs parmi les sortants*. Il s'agit de facteurs liés à la méthodologie<sup>1</sup> et de facteurs scolaires qui ne sont pas pris en considération. La sélection des élèves par les établissements d'enseignement privés ainsi que par les écoles publiques offrant des programmes à vocations particulières (sports-études, programme d'éducation internationale, etc.) a vraisemblablement un impact négatif sur le niveau du décrochage dans les écoles qui perdent une partie importante de leurs meilleurs éléments au profit des écoles qui sélectionnent leurs élèves.

Les proportions de décrocheurs de nombreuses écoles secondaires francophones<sup>2</sup> sont à divers degrés touchées par ces phénomènes de transfert des meilleurs élèves. Il y a donc des limites à la comparabilité des établissements scolaires, même en tenant compte des milieux socio-économiques.

**Pour renseignements :** DRSI 418 643-6899  
ou Pierre Ducharme 418 644-8697

**Bulletins statistiques  
déjà parus :**

- LESPÉRANCE, André. *Le niveau de diplomation à la sortie de l'enseignement*, n° 1, novembre 1997.
- DEMERS, Marius. *Rémunération et temps d'enseignement des enseignants dans l'enseignement public primaire et secondaire (1<sup>er</sup> cycle) : une comparaison Québec – pays de l'OCDE*, n° 2, novembre 1997.
- DEMERS, Marius. *La dépense d'éducation par rapport au PIB : une comparaison Québec – pays de l'OCDE*, n° 3, juin 1998.
- MAHEU, Robert. *La diplomation à l'enseignement secondaire, collégial et universitaire en 1995 : une comparaison Québec – pays de l'OCDE*, n° 4, juin 1998.
- BEAUCHESNE, Luc. *Élèves diplômés au secondaire et au collégial : analyse sociodémographique*, n° 5, juin 1998.
- ST-GERMAIN, Claude. *Une comparaison internationale des résultats des élèves québécois en mathématique et en sciences*, n° 6, août 1998.
- FOUCAULT, Diane. *Un portrait statistique de l'évolution de la situation scolaire de la population autochtone du Québec*, n° 7, septembre 1998.
- DEMERS, Marius. *La rentabilité du diplôme*, n° 8, février 1999.
- OUELLETTE, Raymond. *Prévisions de l'effectif enseignant des commissions scolaires de 1996-1997 à 2008-2009*, n° 9, février 1999.
- ST-GERMAIN, Claude. *La situation linguistique dans le secteur de l'éducation en 1997-1998*, n° 10, mars 1999.
- ST-GERMAIN, Claude. *La scolarité de la population adulte des principales communautés culturelles du Québec en 1996*, n° 11, mai 1999.
- DUFORT, Jean-Pierre. *La formation professionnelle au secondaire*, n° 12, septembre 1999.
- ST-GERMAIN, Claude. *La scolarisation au Québec et dans les pays de l'OCDE en 1995-1996*, n° 13, novembre 1999.
- LESPÉRANCE, André, Pierre DUCHARME et Diane FOUCAULT. *Le décrochage scolaire*, n° 14, mars 2000.
- OUELLETTE, Raymond. *Le personnel de direction des écoles des commissions scolaires*, n° 15, mai 2000.
- DEMERS, Marius. *L'éducation... Oui, c'est payant!*, n° 16, juin 2000.

1. Contrairement au calcul du *taux d'obtention d'un diplôme du secondaire après sept ans*, aucune estimation n'est faite des sorties liées à l'émigration ou à la mortalité. Ces sorties sont donc interprétées comme des sorties sans diplôme. En conséquence, la *proportion de décrocheurs parmi les sortants* est légèrement surévaluée, notamment dans le cas de certaines écoles anglophones où l'émigration à l'extérieur du Québec a une incidence marquée.

2. Les écoles secondaires des régions éloignées sont peu touchées par cette sélection et cette mobilité des élèves. Il s'agit des régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec.

- AUDET, Marc. *L'insertion professionnelle des titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise au cours des deux dernières décennies*, n° 17, août 2000.
- FOUCAULT, Diane. *Le système éducatif du Québec et la Classification internationale*, n° 18, septembre 2000.
- DEMERS, Marius. *Rémunération des enseignants dans le réseau public, au primaire et au secondaire, en 1997-1998 : une comparaison Québec – pays de l'OCDE*, n° 19, septembre 2000.
- DEMERS, Marius. *La dépense d'éducation par rapport au PIB en 1997 : une comparaison Québec – pays de l'OCDE*, n° 20, novembre 2000.
- FOUCAULT, Diane. *La diplomation au Québec et dans les pays de l'OCDE*, n° 21, janvier 2001.
- LAVIGNE, Jacques. *Prévisions de l'effectif étudiant en équivalence au temps plein dans les universités du Québec, de 2000-2001 à 2014-2015*, n° 22, juillet 2001.
- LA HAYE, Jacques. *Indicateurs de cheminement des étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat dans les universités québécoises*, n° 23, avril 2002.
- LAVIGNE, Jacques. *Prévisions de l'effectif étudiant en équivalence au temps plein dans les universités du Québec, de 2001-2002 à 2015-2016*, n° 24, juillet 2002.